

Envoyé en préfecture le 10/10/2018

Reçu en préfecture le 10/10/2018

Affiché le

ID : 056-215600834-20180927-D201809006-DE

Affiché 11/10/2018



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 septembre 2018

Objet de la délibération

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS**

Le vingt sept septembre deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEAU, Michèle DOLLÉ, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Katy BOUILLAUT, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Loïc RABIN à Yves GUYOT, Stéphane LOHÉZIC à André HARTEAU, Nadia SOUFFOY à Nolwenn LE ROUZIC, Julian PONDAVEN à Claudine CORPART, Pascal LE LIBOUX à Michèle DOLLÉ, Anne LAVOUÉ à Frédéric TOUSSAINT, Philippe PERRONNO à Martine JOURDAIN, Alain HASCOET à Jacques KERZERHO, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO

Absent(s) :

Marc LE BOUHART

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame BALSSA Caroline** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

**N° 2018.09.006**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS**

**Rapporteur : Claudine CORPART**

Les associations désignées dans les tableaux ci-dessous sollicitent des aides financières dans le cadre de leurs manifestations respectives.

Il est proposé l'attribution de ces subventions exceptionnelles suivantes :

**VIE ASSOCIATIVE**

Bénéficiaires	Libellé / Action	Montant
Les Rives du Blavet	Prise en charge de la location de la salle polyvalente du Centre Socio Culturel Jean Ferrat pour la présentation d'un spectacle de théâtre le 17 février 2018 au profit des résidents des EHPAD Ster Glas de Hennebont et La Sapinière d'Inzinzac-Lochrist	128,80 €
PETAL	Prise en charge de la redevance d'occupation du domaine public relative à l'organisation du troc et puces par l'association le 1 <sup>er</sup> mai 2018.	382,00 €
Hennebont Athlétisme	Prise en charge de la redevance d'occupation du domaine public dans le cadre de l'organisation de la Foire aux plantes le 1 <sup>er</sup> mai 2018 par l'association.	1 247,40 €
Amicale Jean Macé	Prise en charge du prix de location du gymnase Jean Macé dans le cadre de l'organisation du troc et puces de l'amicale le 4 avril 2018.	126,30 €

**SPORT**

Bénéficiaires	Libellé / Action	Montant
Tennis Club du Blavet	Tournoi Open 2018 du 29 août au 15 septembre 2018 à la salle de tennis de Langroix.	500,00 €

**CULTURE**

Bénéficiaire	Libellé / Action	Montant
Stade Hennebontais	<p>Organisation de la Fête de la Boule Bretonne organisée le 10 mai 2018 sur le site de la Poterie.</p> <p>Il s'agit de la 1<sup>ère</sup> édition de la Fête de la Boule Bretonne organisée par le club de football « Le Stade Hennebontais ».</p> <p>Pour rappel, cette association, créée courant 2017 est née de la fusion des 2 clubs historiques de la Ville, à savoir, l'Union Sportive Hennebontaise et la section football de la Garde du Vœu Hennebont.</p> <p>Constitué de 18 équipes (des U7 aux vétérans), le Stade Hennebontais a réalisé une première saison sportive très prometteuse avec 3 équipes (dont les Séniors 1) qui ont réussi à accéder à un niveau de compétition supérieur.</p> <p>Il est à préciser que tout au long de l'année, la vie du club n'est pas seulement animée par les rencontres sportives de football mais qu'elle est aussi présente et active à travers d'événements collectifs et manifestations conviviales (Fête de la boule Bretonne, loto, etc...).</p>	500,00 €

Affiché 11/10/2018

Envoyé en préfecture le 10/10/2018  
Reçu en préfecture le 10/10/2018  
Affiché le  
ID : 056-215600834-20180927-D201809006-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,  
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 3 septembre 2018,  
Vu l'avis favorable de la Commission « La Vie de la Cité et des Solidarités » en date du 11 septembre 2018,  
Vu les dossiers des demandes de subventions exceptionnelles déposés par les associations :

- Les Rives du Blavet en date du 31 janvier 2018,
- PETAL en date du 15 avril 2018,
- Hennebont Athlétisme en date du 23 août 2018,
- L'amicale Jean Macé en date du 27 mars 2018,
- Le Tennis Club du Blavet en date du 10 août 2018,
- Le Stade Hennebontais en date du 14 mai 2018,

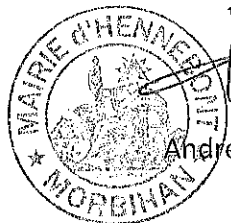
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

- ➔ VALIDE les propositions de subventions telles que définies dans le présent bordereau,
- ➔ DIT QUE les dépenses seront inscrites au budget au compte : 6574

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,



André HARTEREAU